



**HAL**  
open science

## Mme de Sévigné et Bussy-Rabutin : écriture familiale et force du sang

Yohann Deguin

► **To cite this version:**

Yohann Deguin. Mme de Sévigné et Bussy-Rabutin : écriture familiale et force du sang. Papers on French Seventeenth Century Literature, 2016, XLIII (85), pp.345-364. hal-02055338

**HAL Id: hal-02055338**

**<https://hal.science/hal-02055338>**

Submitted on 8 Mar 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Mme de Sévigné et Bussy-Rabutin

## Écriture familiale et force du sang

Yohann Deguin – Université de Lorraine

Mme de Sévigné est, pour le grand public comme pour la recherche littéraire, une mère : celle, éplorée, de Mme de Grignan. Nombreuses sont les études à s'être arrêtées sur cette relation épistolaire tendre, intime ou passionnée du XVII<sup>e</sup> siècle, dont les échanges constituent 82 % des lettres qui nous sont parvenues<sup>1</sup>. Dans sa thèse, Laure Depretto<sup>2</sup> constate à ce sujet une tendance majoritaire de lecture de Sévigné « à l'aune du modèle de la lettre d'amour et de l'écriture de l'intime »<sup>3</sup>. Cette tendance tend cependant à être nuancée : en effet, la critique sévigniste s'est récemment tournée vers une approche stylistique et rhétorique de la correspondance de Mme de Sévigné, dépassant le débat célèbre qui a opposé les tenants d'une écriture spontanée et ceux d'une œuvre consciemment construite. Ainsi, typologie de l'anecdote<sup>4</sup>, quête du privé et du public<sup>5</sup>, écriture de la nouvelle<sup>6</sup> ont fait l'objet d'études récentes, venues compléter les riches travaux de Roger Duchêne, de Bernard Bray ou de Fritz Nies<sup>7</sup>. Et de fait, dès lors qu'il s'agit d'observer la correspondance de Mme de Sévigné avec d'autres correspondants, par le biais de la famille, et notamment avec le comte de Bussy-Rabutin, aristocrate exilé en Bourgogne par Louis XIV pendant dix-sept ans, l'angle de la lettre d'amour ou d'une écriture qui se ferait proprement intime n'est plus opérant.

Marie de Rabutin-Chantal et Roger de Bussy-Rabutin sont doublement cousins. Le comte est le cousin issu de germain de Celse-Bénigne de Rabutin-Chantal, père de Mme de Sévigné. Cette

---

1 C'est Roger Duchêne qui en fait le calcul dans « Du destinataire au public, ou les métamorphoses d'une correspondance privée », in *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, Armand Colin, janvier-février 1976, p.29-46.

2 Laure Depretto, *Informers et raconter dans la Correspondance de madame de Sévigné*, Paris, Classiques Garnier, 2015. Je remercie Mme Depretto de m'avoir permis d'accéder à la première version de sa thèse avant publication. Citation du résumé de la thèse, *op. cit.*, consulté sur [http://www.fabula.org/actualites/these-de-l-depreto-l-histoire-du-jour-recit-factuel-et-ecriture-epistolaire-dans-la\\_53873.php](http://www.fabula.org/actualites/these-de-l-depreto-l-histoire-du-jour-recit-factuel-et-ecriture-epistolaire-dans-la_53873.php)

3 Cette tendance critique est notamment sensible dans l'un des ouvrages majeurs de Roger Duchêne sur la question : *Réalité vécue et art épistolaire 1/. Madame de Sévigné et la lettre d'amour*, Paris, Klincksieck, 1992.

4 Cécile, Lignereux, « Vers une typologie des anecdotes galantes de Madame de Sévigné », *Littératures Classiques. Écritures de l'actualité (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, n°78, Paris, Klincksieck, automne 2012, p.97-109. Nous notons également la parution prochaine, du même auteur, de *L'écriture de la tendresse dans les lettres de Mme de Sévigné*, Paris, Classiques Garnier, en préparation.

5 Nathalie Freidel, *La Conquête de l'intime. Public et privé dans la correspondance de Mme de Sévigné*, Paris, Champion, 2009.

6 Laure Depretto « Annoncer l'incertain : les fausses nouvelles dans les Lettres de Mme de Sévigné », in *Littératures Classiques. L'épistolaire au XVII<sup>e</sup> siècle*, n°71, Paris, Klincksieck automne 2010, p.221-236.

7 Nous renvoyons notamment à Bernard Bray, « Quelques aspects du système épistolaire de Mme de Sévigné », in *Revue d'histoire littéraire de la France, Littérature sous Louis XIV*, n°3-4, Paris, Armand Colin, mai-août 1969, p.491-505, et à Fritz Nies, *Les Lettres de Madame de Sévigné : conventions du genre et sociologie des publics*, Michèle Creff (trad.), Paris, Champion, 2001.

dernière appartient à la branche aînée de la famille, et jouit donc de la préséance du sang sur Bussy-Rabutin. Lui s'est par ailleurs marié, en premières noces, à Gabrielle de Toulangeon, une autre Rabutin de la branche aînée et cousine de la marquise. Mme de Sévigné est née en 1626, Bussy-Rabutin en 1618. La proximité de l'âge et du degré de parenté entre le comte et la marquise favorisent une connivence motivée par les liens du sang et leur correspondance, loin d'être jalonnée par les questions du cœur comme ce peut être le cas avec Mme de Grignan, l'est par les questions du sang et de la famille. La relation de cousinage et la différence des sexes des épistoliers ne permettent pas, ici, l'échange proprement intime. Tout au plus l'intimité induite entre Bussy-Rabutin et sa cousine confinerait au badinage galant, et pas à un idéal de tendresse. Plus encore, c'est une solidarité familiale qui est à l'œuvre entre les deux parents, et elle dépasse de loin le temps des querelles et des reproches<sup>8</sup>. Cette solidarité nous semble fondée, dans le cas de Mme de Sévigné et de Bussy-Rabutin, sur une pratique d'écriture qui se fait elle-même familiale, en tant qu'elle recourt à des paradigmes attachés à la maison, au sang, et à un *ethos* aristocratique conscient de son lignage : c'est ce que nous nous proposons d'envisager ici.

Nous verrons comment les épistoliers s'attachent à situer le sang familial à la croisée entre des idéaux aristocratiques et familiaux afin d'affirmer une appartenance forte à une caste. De là, nous redéfinirons le rabutinage, pratique singulière et revendiquée de l'écriture familiale chez Sévigné et Bussy-Rabutin, à l'aune du récit généalogique qu'ils pratiquent. Enfin, nous verrons comment la sacralisation du nom Rabutin sert à la fois à distinguer les honneurs familiaux et à assurer une connivence entre les correspondants.

## 1. LE SANG : A LA CROISEE DES IDEAUX FAMILIAUX ET ARISTOCRATIQUES.

Entre les années 1594 et 1650, le concept de noblesse se modifie en profondeur et l'idée de sa transmission héréditaire par le sang permet à l'ancienne aristocratie de faire obstacle aux nouveaux anoblis, aux parvenus et à la bourgeoisie, de plus en plus présents dans les offices royaux. La vertu n'est plus l'apanage de la noblesse d'épée. Cette dernière choisit alors le sang comme marque de l'identité nobiliaire. Il s'agit de réactiver, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le contrat symbolique fondé avec les premières croisades et selon lequel la noblesse d'épée verse son sang pour le roi et partant, entre en contre-don dans la reconnaissance féodale.<sup>9</sup> Parce que ce contrat fondé sur le sang tend à ne plus

---

<sup>8</sup> Nous renvoyons ici à l'article d'Adrien Viallet, qui rend compte des brouilles et réconciliations des deux cousins, « Les lettres de reprise entre Mme de Sévigné et Bussy-Rabutin », in *La première année de correspondance entre Mme de Sévigné et Mme de Grignan*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p.297-314.

<sup>9</sup> Pour une analyse précise et complète de l'histoire du concept de noblesse entre 1500 et 1650, nous renvoyons à Ellery Schalk, *L'épée et le sang, une histoire du concept de noblesse (vers 1500 – vers 1650)*, Seyssel, Champ Vallon, 1996. Voir également, l'étude plus récente de Michel Nassiet, *Parenté, Noblesse et États dynastiques, XVe-XVIe siècles*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000.

suffire à distinguer les noblesses et leur hiérarchie, notamment sur la scène curiale où la vénalité des charges et offices royaux remet en cause le système d'élection naturelle, on le réaffirme comme marque de distinction, en réaction à une noblesse de fraîche date.

À diverses occasions, Mme de Sévigné ressent la « force du sang ». Cette expression s'inscrit dans la constellation lexicale qui tend à consacrer le lien familial, et que convoque Mme de Sévigné. Il s'agit de faire famille, de s'instituer en « maison »<sup>10</sup> par l'invocation du sang qui identifie et unifie le nom porté par soi et par d'autres, et de le connoter ainsi symboliquement. C'est une expression que l'on trouve à quatre reprises<sup>11</sup> sous la plume de la marquise – dont trois dans sa correspondance avec Bussy-Rabutin –, et qui indique l'importance qu'elle donne à la maison Rabutin. S'ils sont un réseau d'influence, s'ils sont amis, si chacun des Rabutin contribue à l'honneur des autres par ses actions, ils sont aussi liés par un sang commun.

Ce sont généralement les questions de santé qui motivent, chez Mme de Sévigné et Bussy-Rabutin, la thématique du sang. En effet, l'un des remèdes privilégiés de la médecine du temps est le recours à la saignée, supposée alléger le patient d'un excès d'humeur, le sang constituant l'une des quatre humeurs identifiées par la médecine hippocratique<sup>12</sup>. En 1668, alors que Sévigné raille Bussy-Rabutin pour être tombé d'une corniche, elle lui écrit :

Je veux savoir auparavant comment vous vous portez, et vous assurer que, par la même raison qui me rendait faible quand vous aviez été saigné, j'ai senti de la douleur de celle que vous avez eue à la tête. Je ne pense pas qu'on puisse porter plus loin la force du sang.<sup>13</sup>

Ce que Mme de Sévigné appelle « force du sang », c'est sa capacité surnaturelle à ressentir les maux de ses parents, par le biais du sang. Ainsi, outre les voies épistolaires ou orales, la marquise pose l'existence d'un réseau de communication via le sang. Il s'agit de mettre en évidence l'harmonie familiale. La « force du sang » a des degrés. Celle des Rabutin ne peut être « port[ée] plus loin ». L'idée d'une relation invisible et transcendante entre les Rabutin est développée à plusieurs

---

10 Voir à ce sujet l'étude du concept de famille sous l'ancien régime proposée par Jean-Louis Flandrin dans *Familles. Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Seuil, 1984, p.11-17 : « Le concept de famille était écartelé entre l'idée de corésidence et l'idée de parenté que l'on trouve soudées dans la définition devenue la plus courante aujourd'hui. Le mot évoquait en effet beaucoup plus fréquemment un ensemble de parents qui ne résidaient pas ensemble ; et il désignait couramment aussi un ensemble de corésidents qui n'étaient pas nécessairement liés par le sang ou le mariage. » (p.11). C'est cette notion de corésidence qui induit l'emploi, courant au XVIIe siècle, de « maison », calqué sur les maisons aristocratiques et la maison royale qui comprenaient, outre le noyau familial à proprement parler, les officiers, les domestiques et le personnel de la maison.

11 Source Frantext, base de données lexicale développée par le laboratoire ATILF de l'Université de Lorraine.

12 Nous renvoyons à la théorie des humeurs d'Hippocrate, sur laquelle se fonde la médecine, au XVIIe siècle, le sang étant l'une des quatre humeurs du corps humain, avec la lymphe, la bile noire et la bile jaune. Pour une étude précise des rapports de Mme de Sévigné à la médecine de son temps, voir Yves Pouliquen, *Madame de Sévigné et la médecine du Grand Siècle*, Paris, Odile Jacob, 2006.

13 De Sévigné à Bussy-Rabutin, à Paris, le 6 juin 1668, T.I, p.88. (Nous renvoyons toujours à l'édition de Roger Duchêne dans la Bibliothèque de la Pléiade).

occasions. Ainsi, lorsque Bussy-Rabutin apprend que sa cousine a dû subir une saignée, alors qu'elle craint les piqûres, il écrit :

Ma fille de Montataire me vient d'apprendre votre rhumatisme, Madame, et que s'étant trouvée chez vous le jour qu'on vous allait saigner, elle avait offert son bras au chirurgien, pour vous épargner la peine de la piqûre et ne doutant pas que la décharge du sang de Rabutin ne vous soulageât, de quelque source qu'il sortît, mais vous crûtes que ce serait violer les droits de l'hospitalité, et vous la remerciâtes de ses offres.<sup>14</sup>

Bussy-Rabutin réinvestit le sentiment d'une relation d'un Rabutin à un autre. Ici, le fait que la saignée de Mme de Montataire, fille de Bussy-Rabutin, puisse faire office de saignée pour Mme de Sévigné laisse à penser que les membres de la maison Rabutin forment une communauté par sympathie<sup>15</sup>. La marquise répond à son cousin :

Il est vrai que j'eusse été ravie de me faire tirer trois palettes de sang de bras de la Montataire. Elle me l'offrit de fort bonne grâce et je suis assurée que pourvu qu'une Marie de Rabutin eût été saignée, j'en eusse reçu un notable soulagement. [...] Pour moi qui m'étais sentie autrefois affaiblie, sans savoir pourquoi, d'une saignée qu'on vous avait faite le matin, je suis encore persuadée que si on voulait s'entendre dans les familles, le plus aisé à saigner sauverait la vie aux autres, et à moi, par exemple, la crainte d'être estropiée. [...] Croyez l'un et l'autre que je ne cesserai de vous aimer que quand nous ne serons plus du même sang.<sup>16</sup>

D'abord, Mme de Sévigné recourt à un paradoxe syntaxique. Elle « [s]e fai[t] tirer trois palettes de sang », mais ce sang est du « bras de la Montataire ». Le pronom réfléchi « me », complément d'objet indirect du verbe « tirer » entre en concurrence avec le groupe nominal prépositionnel complément du nom « de la Montataire ». Mme de Montataire est née Marie de Rabutin : elle est l'homonyme de Mme de Sévigné. Le partage du nom ajoute au partage du sang. La nièce de la marquise est d'autant plus digne de ses louanges qu'elles partagent à la fois le sang et le nom. La marquise a refusé de faire saigner sa parente, mais elle exprime un autre regret : que l'on ne s'entende pas assez dans les familles. Il ne s'agit pas d'une entente dont le dessein serait uniquement la bonne amitié et l'harmonie. En réalité, il s'agit de préserver la lignée aussi par la survivance de ses membres, grâce au sacrifice des uns – « le[s] plus aisé[s] à saigner » – pour la santé des autres. De la même façon, quand le comte louait le souci d'hospitalité de sa cousine, il

---

14 De Bussy-Rabutin à Sévigné, à Chausey, le 1er mai 1686, T.III, p.253.

15 Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, s.v. « Sympathie » : « SYMPATHIE, en termes de Medecine, se dit d'une indisposition qui arrive à une partie du corps par le vice d'une autre, soit par l'affluence de quelque humeur ou vapeur envoyée ailleurs, soit faute de l'influence de la faculté nécessaire pour une l'action, ou de la matière qui y est requise, comme qui diroit *passion* ou *souffrance de deux parties*. » (Italiques de Furetière)

16 De Sévigné à Bussy-Rabutin, à Paris, le 14 mai 1686, T.III, pp.253-254.

s'agissait de faire entendre, sous le compliment mondain, son approbation du choix de la marquise de ne pas tarir le sang des cadets de la lignée, par son sacrifice propre.

Le thème du sang et de l'écho suscité par celui des uns chez les autres Rabutin rejoint la notion d'honneur. À la guerre, les hauts faits des cousins de Champagne avaient séduit Mme de Sévigné, parce qu'elle en recevait des compliments pour son sang. Cette relation est plus évidente encore lorsqu'elle évoque un cousin Rabutin d'Allemagne :

Il est vrai que j'aime la réputation de notre cousin d'Allemagne. Le marquis de Villars nous en a dit des merveilles à son retour de Vienne, et de sa valeur, et de son mérite de tous les jours, et de sa femme, et du bon air de sa maison. Je sentis la force du sang, et je la sens encore dans ce que dit la gazette de sa blessure.<sup>17</sup>

Mme de Sévigné n'aime pas son cousin pour lui-même. Elle ne le connaît pas. Elle aime sa réputation et le bien qu'il fait à leur famille. Elle ressent une empathie purement familiale à son égard, grâce à « la force du sang ». Cette force, elle la ressent en deux occasions : lorsque le marquis de Villars lui vante son parent, et lorsqu'elle lit qu'il est blessé. Il ne s'agit plus ici d'une force transcendante et irrationnelle. À la différence de la blessure de Bussy-Rabutin qui avait causé à la marquise une faiblesse « sans savoir pourquoi », elle sait ici la raison de son sentiment. D'une part, c'est l'effet de la flatterie du marquis de Villars ; d'autre part, c'est l'empathie pour un lointain parent qui souffre, et qui lui a fait de l'honneur.

Ce souci de la cause familiale chez Mme de Sévigné et son cousin porte un nom : le rabutinage. Cette pratique prend précisément son sens dans l'écriture du lignage et dans les liens que tissent les épistoliers avec les membres de la famille, éloignés dans l'espace et dans le temps. Ces liens sont autant de tentatives d'assurer une solidarité et une unité des membres de toute la lignée.

## 2. RABUTINAGE ET *HISTOIRE GENEALOGIQUE DE LA MAISON DE RABUTIN*.

Parmi les réflexions de la critique sur la notion de rabutinage<sup>18</sup> ; nous retiendrons la définition proposée par Bernard Bray :

Le mot *rabutinage* ne se rapporte nullement au ton badin caractéristique de l'échange épistolaire entre les cousins, il n'a aucune signification littéraire, et désigne seulement, affublé d'un suffixe plaisamment ironique, l'étroit lien de parenté qui existe, et que reconnaît la marquise, entre les

---

17 De Sévigné à Bussy-Rabutin, à Paris, le 22 septembre 1688, T.III, p.356.

18 Pour une définition en tant qu'usage stylistique et littéraire, nous renvoyons à Christian Garaud, « Qu'est-ce que le rabutinage ? », in *XVII<sup>e</sup> siècle*, N°93, Paris, Société d'étude du XVII<sup>e</sup> siècle, 1971, pp.27-54. Voir également Thérèse Noblat-Rérolles, *Aspects du Rabutinage dans la correspondance de Bussy-Rabutin avec Mme de Sévigné : étude biographique, lexicologique et stylistique*, thèse de doctorat de l'Université de Lyon II, 1980.

membres de la famille de Rabutin, ainsi que les devoirs de solidarité qu'entraîne ce lien.<sup>19</sup>

Ce terme est inventé par Mme de Sévigné. Il apparaît pour la première fois dans une lettre de juillet 1668, où la marquise écrit à Bussy-Rabutin : « Je ne vous dis point l'intérêt extrême que j'ai toujours pris à votre fortune ; vous croiriez que ce serait le rabutinage qui en serait la cause, mais non, c'était vous »<sup>20</sup>. La lettre se situe au cœur de la brouille entre les cousins, après la publication de *L'Histoire amoureuse des Gaules*. Il s'agit pour Mme de Sévigné de poser l'existence d'une nuance inédite dans la relation de cousinage<sup>21</sup>, et qui implique un lien de parenté singulier. Le rabutinage se définit ici comme la cause potentielle d'un « intérêt extrême que [Mme de Sévigné a] toujours pris à [la] fortune » de son cousin. La marquise justifie des dispositions favorables à l'égard de ses parents par le seul fait de leur appartenance à une famille commune.

La correspondance entre Mme de Sévigné et Bussy-Rabutin est un lieu privilégié dans la constitution du rabutinage. On ne fait pas qu'y reconnaître l'existence d'un lien de parenté singulier. On l'active, on l'élabore et on le cultive. En effet, quoique cousins, le comte et la marquise auraient pu s'ignorer. Au contraire, et en dépit de quelques périodes conflictuelles, ils entretiennent la solidarité, la connivence et la communauté familiales. À cet effet, Sévigné et Bussy-Rabutin forment un groupe élargi d'épistoliers, qui constitue une société virtuelle, mobile et essentiellement familiale : la marquise, le comte, leurs filles, et Corbinelli qui ne manque pas d'apporter à ses compagnons l'assurance du bien-fondé de leur relation. Il écrit : « Vous êtes deux vrais Rabutin, nés l'un pour l'autre »<sup>22</sup>.

Les occasions de se rappeler à l'un et à l'autre des origines communes sont toujours saisies. Ainsi, quand il visite le château de Bourbilly, héritage de Mme de Sévigné, Bussy-Rabutin écrit :

Les Rabutin vivants [Bussy-Rabutin et sa famille], voyant tant d'écussons, s'estimèrent encore davantage, connaissant par là le cas que les Rabutin morts faisaient de leur maison. Mais l'éclat de rire nous prit à tous quand nous vîmes le bon Christophe à genoux, qui, après avoir mis ses armes en mille endroits, et en mille manières différentes, s'en était fait faire un habit. Il est vrai que c'est pousser l'amour de son nom aussi loin qu'il peut aller. Vous croyez bien, ma belle cousine, que Christophe avait un cachet, et que ses armes étaient sur sa vaisselle, sur les housses de ses chevaux et sur son carrosse. Pour moi, j'en mettrais mes mains dans le feu.<sup>23</sup>

---

19 Bernard Bray, « Premier lecteur, premier admirateur : le cousin Rabutin », *Revue d'histoire littéraire de la France, Images de madame de Sévigné*, Paris, Armand Colin, mai-juin 1996, p.374.

20 De Sévigné à Bussy-Rabutin, à Paris, le 26 juillet 1668, T.I, p.94. Italiques de Roger Duchêne.

21 Nous empruntons l'expression de « cousinage » à Mireille Gérard, « Mme de Sévigné et Bussy-Rabutin : la broderie sur le cousinage », in *XVII<sup>e</sup> siècle, Varia, N°241*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, pp. 633-644

22 De Sévigné à Bussy-Rabutin, à Paris, le 17 juin 1670, T.I, p.124.

23 De Bussy-Rabutin à Sévigné, à Forléans, le 21 novembre 1666, T.I, p.83.

Il est ici question de Christophe de Rabutin, l'ancêtre commun de Mme de Sévigné et de Roger de Bussy-Rabutin. Ce dernier profite d'une visite à Bourbilly pour rappeler à sa cousine leur origine commune. Certes, Christophe de Rabutin est raillé pour l'omniprésence de ses armes dans sa maison, mais cette prétention permet à Bussy-Rabutin et aux siens de « s'estim[er] encore davantage ». Il s'agit de mentionner non seulement l'existence d'armes, et par extension de titres et d'honneurs militaires, mais aussi de faire référence à une noblesse dont on est fier, faite par des « Rabutin morts », ce qui ajoute au prestige d'une maison qui vaut tant par ses mérites présents que par son ancienneté et son histoire. Pour les affirmer, Bussy-Rabutin entreprend l'écriture de *l'Histoire généalogique de la maison de Rabutin*<sup>24</sup>. Devant la percée de la noblesse de robe, de la petite noblesse et des parvenus, les nobles d'épée trouvent dans l'ancienneté de leur nom un moyen de fonder une hiérarchie.

Les histoires familiales, comme celle qu'écrit Bussy-Rabutin, sont un moyen de se placer sur la scène curiale, en tant que la place que tient une maison aristocratique dans la hiérarchie sociale peut déterminer sa place à la cour. C'est pourquoi affirmer l'importance et l'ancienneté d'un nom recouvre une dimension politique et hiérarchique. Mme de Sévigné y trouve de l'intérêt et fait le commentaire de l'œuvre de son cousin. Elle écrit :

Venons à nos Mayeul et à nos Amé [ce sont les prénoms des ancêtres de Rabutin]. En vérité, mon cousin, cela est fort beau. Il y a un air de vérité qui fait plaisir. Ce n'est point chez nous que nous trouvons ces titres, c'est dans des chartes anciennes et dans les histoires. Ce commencement de maison me plaît fort. On n'en voit point la source, et la première personne qui se présente c'est un fort grand seigneur, il y a plus de cinq cents ans, des plus considérables de son pays, dont nous trouvons la suite jusqu'à nous. Il y a peu de gens qui pussent trouver une si belle tête.<sup>25</sup>

Ce que loue d'abord Mme de Sévigné dans le travail de son cousin, c'est l'« air de vérité » qui pose la vraisemblance de *L'histoire généalogique*. En effet, il ne s'agit pas de fabuler, mais de faire état d'une vérité historique qui pose la légitimité des membres d'une famille au sein de la noblesse. Ensuite, « on [ne] voit point la source » de la maison de Rabutin. Le flou entretenu par Bussy-Rabutin dans son œuvre généalogique au sujet des origines de sa famille permet de lui octroyer un caractère intemporel qui convient à sa cousine, d'autant que la première trace que présente Bussy-Rabutin est déjà anoblie, c'est « un fort grand seigneur ». Quand, deux ans plus tard, Mme de Sévigné lit le *Grand Dictionnaire historique* de Louis Moréri, elle y trouve que « ce seigneur de Montagu [Claude de Montagu, ancêtre supposé de Sévigné et de Bussy-Rabutin ayant vécu au XV<sup>e</sup>

---

24 Roger de Bussy-Rabutin, *Histoire généalogique de la maison de Rabutin ; précédée d'une lettre à Mme de Sévigné*, Dijon, E. Rabutot, 1866.

25 De Sévigné à Bussy-Rabutin, aux Rochers, le 22 juillet 1685, T.III, p.216.



siècle<sup>26</sup>], qu'[elle a] toujours cru prince du sang [des] ducs de Bourgogne, n'a pour titre que chevalier de la Toison d'or et chambellan du duc »<sup>27</sup>. Affectée à l'idée que sa maison ne soit pas si illustre qu'elle le pensait, elle demande des explications à Bussy-Rabutin, qui entend la rassurer. Il écrit :

Pour Claude de Montagu, père de Jeanne d'où nous sommes sortis, vous l'avez cru, dites-vous, jusqu'ici prince de la maison de Bourgogne ; il l'est aussi, et quand Moréri le nomme chevalier de la Toison d'or et chambellan du duc, cela ne lui donne pas l'exclusion de la principauté. Monsieur le Prince est bien grand maître de la maison du Roi, son cousin. Si vous lisez Sainte-Marthe, il vous dira que Claude de Montagu fut le dernier prince de l'ancienne maison du bon duc Philippe, qui était de la maison de France. Ne vous alarmez donc plus, ma chère cousine, et croyez assurément que Jeanne de Montagu notre aïeule, était princesse.<sup>28</sup>

De fait, Bussy-Rabutin et Sévigné trouvent un intérêt majeur aux questions généalogiques parce qu'elles affirment la grandeur de leur famille. Ici, il suffit pour mettre fin au trouble de la marquise que son cousin rende vraisemblable l'idée que Jeanne de Montagu était princesse, ce qu'il fait en évoquant le cas du prince de Condé<sup>29</sup>, contemporain des épistoliers. Néanmoins, la comparaison de Bussy-Rabutin est anachronique. L'impératif de vraisemblance permet à Bussy-Rabutin de comparer une situation que l'on rencontrait à la cour de Philippe le Bon, en Bourgogne, au XV<sup>e</sup> siècle, avec une autre contemporaine de Bussy-Rabutin, c'est-à-dire ayant lieu à la cour de Louis XIV, à Versailles, en 1687. En somme, il n'est pas question d'être historiquement précis et rigoureux. L'histoire des Rabutin doit être utile et apporter du prestige à la famille, et c'est là le cœur du rabutinage : identifier des valeurs dans la société, les partager, et les faire converger jusqu'à la communauté familiale qui peut s'enorgueillir de les posséder de longue date. Mme de Sévigné s'inquiétait d'une source rabaissant l'honneur et le prestige de sa famille : Bussy-Rabutin fait parler l'histoire pour la rassurer, quitte à recourir à l'argument d'autorité (*L'histoire généalogique de la maison de France* de Sainte-Marthe qui vient contredire *Le Grand dictionnaire historique* de Moréri) et à la comparaison anachronique.

L'entreprise généalogique, et les enjeux de ce rabutinage tournent les épistoliers vers une ascendance commune : ils sont les descendants d'un même sang et d'un même nom. Pour autant, ils n'oublient jamais que leur devoir est aussi de continuer la lignée et d'en assurer la survivance dans le présent. Ainsi tendus entre ces deux modalités – hériter et perpétuer – ils ont le soin de faire

---

26 Voir Roger de Bussy-Rabutin, *Histoire généalogique*, op. cit., p.40.

27 De Sévigné à Bussy-Rabutin, à Paris, le 14 février 1687, T.III, p.279.

28 De Bussy-Rabutin à Sévigné, à Chateau, le 20 février 1687, T.III, p.281.

29 Il s'agit ici de Louis III de Bourbon, duc de Bourbon et prince de Condé, et pas du Grand Condé (Louis II de Bourbon) qui fut lui aussi Grand maître de France, mais qui mourut en 1686.

vivre, par l'écriture, la société familiale qui leur est contemporaine.

### 3. PARLER DES RABUTIN : HONNEUR ET CONNIVENCES FAMILIALES.

#### *Des Rabutin dans le monde.*

Dans sa lettre du 21 novembre 1666<sup>30</sup>, Bussy-Rabutin opposait les « Rabutin vivants » et les « Rabutin morts », les uns trouvant leur estime dans les faits des autres. Le parallèle ainsi posé implique de considérer les vivants et de voir dans la famille le lien de fusion entre les morts et les vivants. De fait, si Mme de Sévigné et Bussy-Rabutin voient la grandeur de leur maison fondée sur le passé, il leur est nécessaire d'observer le présent et leurs parents contemporains. Il convient, notamment pour Mme de Sévigné en tant que chef de famille, de s'assurer de la position de chacun des membres de la maison de Rabutin. Par conséquent, si certains événements sont rapportés par la marquise ou par le comte parce qu'ils concernent un membre de leur famille, c'est bien parce que la correspondance tant à se faire proprement familiale.

D'abord, les nouvelles entre cousins concernent les enfants de ceux-ci. Bussy-Rabutin fait d'ailleurs remarquer à Mme de Sévigné que « l'intérêt qu[elle a] à cette campagne [la guerre de Hollande, débutée en avril 1672] [lui] fait faire des réflexion qu[elle n'avait] jamais faites [car] [s]i monsieur [son] fils n'était pas là, [elle] regarder[ait] cette action comme cent autres »<sup>31</sup>. En résumé, de Mme de Grignan, on raconte les procès – qui lui valent le surnom de comtesse de Pimbêche – et la santé ; de Charles de Sévigné, on raconte le mariage et les campagnes militaires ; de Mme de Coligny, on raconte les procès<sup>32</sup> ; et du fils de Bussy-Rabutin, on raconte la réussite qu'il tient à la cour et à la guerre.

Nous l'avons dit, la maison dépasse largement le cadre de la famille en son sens restreint. Il s'agit de dépasser la corésidence ou la parentèle proche. Parents et enfants appartiennent en effet à un réseau plus vaste, qui fait la fortune du nom. Par exemple, en janvier 1671, Mme de Sévigné évoque Jean-Louis de Rabutin, « qui descendait du quatrième fils d'Amé de Rabutin, cinquième aïeul de Bussy-Rabutin et sixième de Mme de Sévigné »<sup>33</sup>. Elle annonce d'emblée à son cousin « une aventure extraordinaire [...] qui mériterait de [lui] être mandée, quand [ils] n'y [auraient] pas l'intérêt [qu'ils y ont] »<sup>34</sup>. La marquise annonce que son cousin et elle-même ont un intérêt à cette aventure : elle concerne un Rabutin. Si son caractère extraordinaire justifie que sans Rabutin, on rapporte l'événement, la présence d'un des leurs ajoute à l'enthousiasme de Mme de Sévigné. Elle

---

30 De Bussy-Rabutin à Sévigné, à Forléans, le 21 novembre 1666, T.I, p.83.

31 De Bussy-Rabutin à Sévigné, à Chaseu, le 26 juin 1672, T.I, p.541.

32 Pour la question des procès dans la famille Rabutin, voir Thérèse Noblat-Rérolles, *op. cit.*

33 Roger Duchêne, n.5, T.I, p.147.

34 De Sévigné à Bussy-Rabutin, à Paris, le 23 janvier 1671, T.I, p.147.

raconte :

Madame la princesse [de Condé, épouse de Louis de Bourbon, alors duc d'Enghien] ayant pris il y a quelque temps de l'affection pour un de ses valets de pied nommé Duval, celui-ci fut assez fou pour souffrir impatiemment la bonne volonté qu'elle témoignait aussi pour le jeune Rabutin, qui avait été son page. Un jour qu'ils se trouvaient tous deux dans sa chambre, Duval ayant dit quelque chose qui manquait de respect à la princesse, Rabutin mit l'épée à la main pour l'en châtier ; Duval tira aussi la sienne, et la princesse se mettant entre-deux pour les séparer, elle fut blessée légèrement à la gorge. On a arrêté Duval, et Rabutin est en fuite ; cela fait grand bruit en ce pays-ci. Quoique le sujet de la noise soit honorable, je n'aime pas qu'on nomme un valet de pied avec Rabutin.<sup>35</sup>

L'événement est ambigu. Ainsi que le souligne Bussy-Rabutin dans sa réponse à la marquise, « L'aventure de [leur] cousin n'est ni belle ni laide : la maîtresse lui fait honneur et le rival de la honte »<sup>36</sup>. En réalité, le sort du héros de l'histoire n'importe pas tant au comte et à la marquise que celui de leur propre réputation<sup>37</sup>. D'abord, Mme de Sévigné est pressée d'annoncer la nouvelle : un Rabutin, ancien page, est l'amant d'une princesse et le nom de Rabutin est dans toutes les bouches – Mme de Montmorency a déjà raconté l'histoire à Bussy-Rabutin, le Père Textier en a produit une version, et le 13 février, la *Gazette* l'évoque<sup>38</sup>. Puis, la conclusion de l'événement est moins enjouée. L'événement, modifié par la rumeur, pourrait laisser penser qu'il s'agit d'une querelle entre valets, à cause de l'association entre les noms de Duval et de Rabutin. C'est pourquoi Mme de Sévigné prend le soin de distinguer son parent en rappelant sa qualité d'ancien page. Les pages, à la différence des valets, étaient recrutés parmi la noblesse. Par ailleurs, le regret de l'épistolière est aussi de ne pouvoir faire elle-même honneur au nom de Rabutin – elle porte celui de Sévigné – et de devoir laisser faire les hommes de sa famille, dont l'action est parfois inopérante. Elle compatit alors à la situation de Bussy-Rabutin : « Adieu, mon pauvre Rabutin, non pas celui qui s'est battu contre Duval, mais un autre qui eût bien fait de l'honneur à ses parents, s'il avait plu à la destinée »<sup>39</sup>. *A priori* source d'enthousiasme, l'anecdote de Mme de Sévigné la pousse finalement à déplorer la situation de sa famille. Elle constate que malgré la bonne place de ses parents, proches ou lointains, nul ne semble racheter la disgrâce de son cousin, et bien que la nouvelle soit plaisante et digne d'être racontée, la marquise perd son enjouement au profit d'une « *picoterie* »<sup>40</sup> à l'égard de son cousin. Comparant ainsi un Rabutin avec un autre, elle laisse à penser à une malédiction de sa

---

35 *Idem.*

36 De Bussy-Rabutin à Sévigné, à Chausey, le 1 février 1671, T.I, p.149.

37 Il s'agit de quelque chose de normal au XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, dans le *Dom Juan* de Molière, les frères de Done Elvire ne souhaitent pas tant laver l'honneur de leur sœur que celui de leur nom.

38 Voir Roger Duchêne, n.6, T.I, p.147.

39 De Sévigné à Bussy-Rabutin, à Paris, le 23 janvier 1671, T.I, p.147.

40 De Bussy-Rabutin à Sévigné, à Chausey, le 1 février 1671, T.I, p.149.

maison.<sup>41</sup>

Le pessimisme de Mme de Sévigné à l'égard de sa parentèle ne dure pas. En 1674, elle a l'occasion de saluer deux de ses parents éloignés, de la branche cadette des Rabutin de Champagne. Il est question de la guerre de Hollande, menée par Louis XIV. Elle écrit :

Il y a deux Rabutin dans le régiment d'Anjou, que Saint-Géran commande. Il m'en dit des biens infinis. L'un des deux fut tué l'autre jour, à la dernière bataille que M. de Turenne vient de gagner près de Strasbourg, et l'autre y fut blessé. La valeur de ces deux frères les distinguait des autres braves. Je trouve plaisant que cette vertu ne soit donnée qu'aux mâles de notre maison, et que nous autres femmes nous ayons pris toute la timidité. Jamais rien ne fut mieux partagé, ni séparé si nettement entre nous ; car vous ne nous avez laissé aucune sorte de hardiesse, ni nous à vous aucune sorte de crainte. Il y a des maisons où les vertus et les vices sont un peu plus mêlés. Mais revenons à la bataille.<sup>42</sup>

Il ne semble pas que Mme de Sévigné connaisse personnellement ces deux Rabutin. Comme celui qui s'est battu avec Duval, elle ne mentionne ni titre, ni prénom. Ils n'existent et n'ont d'intérêt pour la marquise qu'en tant qu'ils portent le même patronyme. Les autres appartiennent simplement à la masse des « braves ». Du reste, alors qu'elle s'alarme régulièrement du risque de mort à la guerre de son fils, Mme de Sévigné ne semble pas du tout affligée par celle de son cousin éloigné. Il a eu une belle mort, au service d'une victoire de Turenne, et a fait de l'honneur à son nom. Les deux Rabutin permettent à Mme de Sévigné de s'enorgueillir. Elle reçoit pour eux les éloges de Saint-Géran, en tant que chef de famille. La mort de l'un et la blessure de l'autre sont banales et anecdotiques. La marquise préfère s'adonner au trait d'esprit sur la famille Rabutin, et se réjouir de la symétrie parfaite des qualités des hommes et des femmes de sa maison. Rassurée dans son prestige familial par les faits militaires des siens – les faits passés de Bussy-Rabutin auxquels elle fait allusion, les faits présents de ses cousins – Mme de Sévigné fait l'éloge de sa maison, qu'elle compare à celles « où les vertus et les vices sont un peu plus mêlés », c'est-à-dire moins ordonnés par la nature, et donc, dans un esprit classique, moins honorables.

Ces deux frères Rabutin avaient été évoqués en 1668, et faisaient déjà la fierté de Mme de Sévigné. En effet, alors qu'un intendant de Champagne entreprenait de recenser les titres de noblesse champenois, elle écrivait à Bussy-Rabutin : « Il en est à nos Rabutin ; il me paraît de conséquence qu'ils aient de quoi se parer aussi bien que les autres. M. de Caumartin a dit qu'il était

---

41 Cet épisode est par ailleurs l'objet d'une partie de la thèse de Laure Depretto où il est étudié comme séquence singulative dans la correspondance. Voir Laure Depretto, « Coup d'épée à l'hôtel de Condé », in *L'histoire du jour, récit factuel et écriture épistolaire dans la correspondance de Sévigné*, thèse de doctorat de l'université Paris 8, sous la direction de Marc Escola, soutenue le 7 décembre 2012, à paraître, pp.284-304.

42 De Sévigné à Bussy-Rabutin, à Paris, le 15 octobre 1674, T.I, p.700.

persuadé qu'il y avait des titres pour deux noblesses »<sup>43</sup>, c'est-à-dire que la maison de Rabutin serait suffisamment dotée pour consacrer deux maisons nobles. Une fois encore, il s'agit d'opposer les Rabutin et « les autres ». Quand il s'agit d'honneur familial, Mme de Sévigné entend que sa maison ne soit pas moindre et, à défaut de surpasser quiconque, qu'elle ait « de quoi se parer aussi bien que les autres ».

Ce goût des épistoliers pour la louange familiale trouve son contrepoids dans la conscience de l'existence de figures moins glorieuses dans la famille. Loin de les ignorer, on les consacre en personnages qui servent la connivence par le consensus et, en l'occurrence, l'humour.

*Un parent pauvre : la tante Toulangeon.*

Outre la sauvegarde de l'honneur familial, cher à Mme de Sévigné, parler des membres de la famille est aussi l'occasion de susciter une certaine connivence entre elle et son destinataire, au détriment d'un autre membre-repoussoir. Les Rabutin sont apparentés aux Toulangeon, famille de nobles bourguignons, dont ils érigent un membre<sup>44</sup>, la tante de Mme de Sévigné, en personnage de comédie digne de l'Harpagon de Molière. Sous la plume de la marquise, la comtesse de Toulangeon est constamment taxée d'avarice.

Mme de Sévigné n'aime pas sa parente. Ainsi l'écrit-elle à sa fille à l'occasion d'une visite en Bourgogne : « Je ne pourrai pas refuser quelques jours en passant à quelque vieille tante que je n'aime guère »<sup>45</sup>. Quand meurt le grand prieur de Champagne, Mme de Sévigné ne manque pas non plus de rapprocher cette mort de celle de sa tante, qu'elle envisage très sereinement : « Mais à propos de mort, vous voulez que je vous fasse un compliment sur celle du grand prieur de Champagne ; je le veux bien. Et quand j'y ajouterais encore la tante [Mme de Toulangeon] et la belle-mère [Mme de Bouligneux], je suis assurée que ma consolation aurait toute la force nécessaire »<sup>46</sup>. Quand il s'agissait de la mort au combat d'un cousin éloigné, Mme de Sévigné n'éprouvait pas le besoin d'une déploration sentimentale, si ce dernier était mort à la guerre et par conséquent dans l'honneur aristocratique. Ici, il s'agit non seulement de signifier une indifférence à la mort potentielle de sa tante mais même de l'envisager de manière positive, puisqu'elle l'évoque quand il ne s'agissait que de parler du grand prieur de Champagne. L'aigreur de Mme de Sévigné à l'égard de sa tante la mène à dresser, au fil des lettres avec Bussy-Rabutin, un portrait singulier de la comtesse. Dans la même lettre, elle écrit que Corbinelli, malade, « prit de l'or potable, qui le sauva par une sueur qui le laissa sans fièvre. [...] Il n'est rien de tel que d'être riche ; un gueux en serait

---

43 De Sévigné à Bussy-Rabutin, à Paris, le 14 août 1668, T.I, p.99.

44 Françoise de Rabutin-Chantal, comtesse de Toulangeon, était la sœur du père de Mme de Sévigné.

45 De Sévigné à Grignan, à Paris, le 11 juillet 1672, T.I, p.553.

46 De Sévigné à Bussy-Rabutin, à Paris, le 13 octobre 1677, T.II, p.571.

mort »<sup>47</sup>. La question pécuniaire sert à Mme de Sévigné de transition pour égratigner Mme de Toulangeon : « Ma tante de Toulangeon aimerait mieux mourir que de vivre à ce prix-là. La plaisante chose que l'avarice ! ». Le trait d'esprit réactive la potentielle mort de sa tante, qui est associée au « gueux ». Elle serait, en effet, de ceux qui, dans la situation de Corbinelli, mourraient faute d'argent pour se soigner. Que la comtesse se contraigne, dans l'imaginaire de Mme de Sévigné, à un état en-dessous de sa condition par avarice est digne de raillerie. La marquise retourne cependant le paradigme de l'avarice : « la plaisante chose que l'avarice ! », sous-entendant que ce défaut pourrait devenir la cause heureuse du trépas de sa tante. Il s'agit de disqualifier tout à fait le parent qui ne tient pas son rang, qui ne fait pas honneur au nom, par excès d'avarice. Moins piquant, Bussy-Rabutin répond à sa cousine sans la contredire :

Il est vrai que Mme de Toulangeon est incompréhensible par son avidité pour le bien. Il est vrai aussi que j'ai remarqué que Dieu n'attend pas à l'en punir en l'autre monde ; elle en souffre souvent dès celui-ci, et c'est elle qui m'a fait trouver que l'extrême avarice était l'extrême prodigalité.<sup>48</sup>

Mme de Toulangeon fait office de contre-exemple. Parce qu'elle est extrême dans son avarice, elle permet à Bussy-Rabutin de tirer une leçon de son caractère. Le parallélisme antithétique opéré entre l'extrême avarice et l'extrême prodigalité met en évidence le ridicule de la situation de la comtesse, qui, d'être trop économe, « dépense sans connoissance & sans raison »<sup>49</sup>, c'est-à-dire sans intelligence financière.

C'est Bussy-Rabutin qui annonce à sa cousine la mort de Mme de Toulangeon le 4 décembre 1684<sup>50</sup>. Mme de Sévigné y fait ainsi réponse :

Votre lettre [...] m'a appris la mort de ma pauvre tante de Toulangeon. En vérité, j'ai senti la force du sang ; j'ai regardé en elle le sang de sa bienheureuse mère et de son brave et illustre frère. Il n'y a plus que moi de cette branche. Mais pour vous, qui avez à part votre mérite et vos belles actions, et qui seriez le sujet des regrets de ceux qui vivraient assez longtemps pour vous perdre, je suis persuadée qu'à quatre-vingt-six ans le régime que vous observerez et le choix des bonnes viandes vous feront un regain de vie pour vingt ans. Ainsi, mon cher cousin, je vous laisserai en ce monde pour y soutenir mon nom.

Je reviens à cette pauvre tante.<sup>51</sup>

L'épithète « pauvre » antéposée à « tante » est hypocoristique. Il s'agit de déplorer sa

---

47 *Idem.*

48 De Bussy-Rabutin à Sévigné, à Bussy, le 16 octobre 1677, T.II, p.577.

49 S.v. « Prodigalité », in Antoine Furetière, *op. cit.*

50 La lettre n'a pas été conservée.

51 De Sévigné à Bussy-Rabutin, aux Rochers, le dernier jour de l'an 1684, T.III, p.171.

condition de défunte. En effet, malgré ses railleries envers la comtesse, cette dernière demeure une figure familiale à tel point que la marquise en fait un personnage. Sa mort est l'occasion de faire état de son sang et de sa postérité. Elle constate qu'avec la mort – pourtant envisagée au moins deux fois – de sa tante, elle demeure la dernière de sa branche familiale. C'est l'occasion de faire référence à ses ancêtres, Jeanne de Chantal et Celse Bénigne de Rabutin, respectivement « bienheureuse » et « illustre et brave », quand Mme de Toulangeon demeure « pauvre ». Elle n'est pas louée d'emblée. C'est le régime et le train de vie de Bussy-Rabutin qui l'est, par opposition. La référence alimentaire indique qu'en se privant de nourriture, la comtesse s'est privée de quelques années de vie. En effet, l'âge auquel la marquise fait référence (86 ans) est celui auquel sa tante est morte. Mme de Sévigné poursuit ainsi :

Elle a donc poussé sa passion dominante jusqu'à la fin. Vous me peignez fort plaisamment les manières dont elle s'est ménagée pour éviter de s'engager, au cas qu'elle revînt au monde, et pour empêcher Monseigneur d'Autun d'aller chez elle ; cela s'appelle de la ladrerie en langage commun.<sup>52</sup>

Mme de Sévigné s'amuse de la constance de sa tante pour « sa passion dominante », c'est-à-dire l'avarice, associée à une persistance à croire en une résurrection, quand elle était bel et bien condamnée. Qualifier la conduite de Mme de Toulangeon de « ladrerie » revêt un double sens. Certes, il s'agit d'une « sordide avarice ou espargne »<sup>53</sup> mais ce terme s'emploie aussi, au XVII<sup>e</sup> siècle, pour parler de la lèpre<sup>54</sup>. L'avarice prend ici un sens pathologique. Sévigné conclut : « Ce que vous me mandez de plus agréable sur son sujet, c'est qu'elle était charitable aux pauvres ; il n'en faut pas davantage pour sauver la fille de la mère de Chantal ». Malgré les vices de Mme de Toulangeon, il ne faut pas que l'honneur familial soit entaché. Par conséquent, il ne saurait être question que l'avarice, péché capital, empêche le salut de la fille de la fondatrice de l'ordre de la Visitation de Sainte-Marie. Ce péché est donc naturellement racheté par une pieuse charité envers les indigents. Il ne s'agit pas ici de louer tout soudain la comtesse de Toulangeon, mais de sauver les apparences *in extremis* en lui trouvant quelque chose « d'agréable ».

La mort de l'avare ne met pas fin à la raillerie. Trois ans après sa mort, il est toujours question de son avarice :

Monsieur d'Autun me dit hier que ma tante avait payé les dettes de son fils avant de mourir. J'en suis surprise et bien aise, car je craignais toujours l'avarice, et j'étais fâchée que cette vilaine bête

---

52 *Idem.*

53 Antoine Furetière, *op. cit.* s.v. « Ladrerie »

54 *Idem.*

se trouva dans mon sang. Pour nous, mon cousin, nous en sommes, Dieu merci, bien exempts.<sup>55</sup>

S'il semble que la « vilaine bête » soit l'avarice, ce pourrait aussi être directement la tante de Mme de Sévigné. La marquise est surprise que l'intérêt de la comtesse pour son fils ait surpassé son vice. Plutôt que de louer sa parente, elle se réjouit de n'être pas elle-même – au même titre que son cousin – avare. Mme de Toulangeon fait office de comparant. Comme Bussy-Rabutin avait trouvé en elle en figure de contre-exemple, Sévigné y voit un moyen de sublimer sa propre absence de défaut en matière d'avarice. Du reste, même trois ans après le trépas de la comtesse, cette mort reste une aubaine pour la famille de Rabutin. Bussy-Rabutin répond à sa cousine que « les Toulangeon sont fort aise d'être riches, et tout le monde est fort aise qu'ils le soient. Le bien qui leur est venu par la mort de leur mère leur sied beaucoup mieux qu'à elle »<sup>56</sup>. Mieux qu'un comparant, Mme de Toulangeon représente pour ses parents un contre-blason familial. Elle permet l'élaboration d'images qui établissent une morale. Mme de Sévigné écrit :

Toulangeon soupirait encore davantage en voyant la longue vie de sa mère, qui ne lui donnait pas une assiette en argent ayant deux grands coffres pleins de la vaisselle de nos oncles. Pour moi, je me suis dépouillée avec tant de plaisir, pour établir mes enfants, que j'ai peine à comprendre qu'on veuille, jusqu'à la fin de sa vie, se compter pour tout et les autres pour rien.<sup>57</sup>

Bussy-Rabutin répond :

Mais pour revenir à la dureté de sa belle-mère [Mme de Toulangeon], elle n'était pas imaginable. Elle s'amollissait pourtant à mesure qu'elle tirait à sa fin, c'est-à-dire qu'elle leur donnait de temps en temps quelques denrées, mais plutôt mourir que de leur donner sa vaisselle d'argent, car effectivement elle est morte sans le faire.<sup>58</sup>

S'il semble d'abord adoucir le propos de sa cousine, le comte produit en fait un trait d'esprit. Reprenant l'expression « plutôt mourir que », il note que dans le cas de la comtesse de Toulangeon, elle s'est appliquée. Il y a un effet comique à cette réponse de Bussy-Rabutin. Ce qui devrait être dit en faveur de la tante est détourné et la ridiculise encore. Si elle consent à donner, ce ne sont que des « denrées », c'est-à-dire des choses de peu d'importance, et seulement « de temps en temps ».

En définitive, dans la correspondance de Sévigné et de Bussy-Rabutin, Mme de Toulangeon a tout du personnage comique qui se condamne au même sort que la roture pauvre. Par ailleurs, sa

---

55 De Sévigné à Bussy-Rabutin, à Paris, le 15 janvier 1687, T.III, p.272.

56 De Bussy-Rabutin à Sévigné, à Chausey, le 18 janvier 1687, T.III, p.274.

57 De Sévigné à Bussy-Rabutin, à Paris, le dernier de mai 1687, T.III, p.295.

58 De Bussy-Rabutin à Sévigné, à Chausey, le 4 juin 1687, T.III, p.297.



démensure dans le vice en fait un personnage ridicule et non pas édifiant : c'est un contre-exemple. Elle est un modèle d'avarice, d'où son rôle médiateur lorsqu'il est question d'événements où l'argent est en question. Par association d'idées, on invoque sa figure pour mesurer les degrés d'avarice. Que Sévigné et Bussy-Rabutin s'accordent à jouer de cette image caricaturale met en évidence leur connivence familiale et propose un contrepoint aux glorieuses figures de la maison Rabutin. Il s'agit de se moquer d'une connaissance commune, de façon redondante. De fait, le *leitmotiv* de la tante avare tel que l'utilisent Sévigné et Bussy-Rabutin n'est efficace qu'au sein de leur cousinage.

L'écriture de l'événement familial chez Sévigné et Bussy-Rabutin est essentiellement motivée par des intérêts communs. Il s'agit d'un dialogue qui vient conforter les épistoliers dans leur position sociale et mondaine, en choisissant, pour l'affirmer, le bastion de la famille. Ce qui est raconté converge toujours vers un système de valeurs aristocratiques partagées. Les thèmes abordés par le comte et la marquise posent leur appartenance à une certaine noblesse : méritante, ancienne et glorieuse. L'évocation des figures familiales, proches ou lointaines, l'exercice de la généalogie, et l'érection d'un folklore familial, tant contenu dans l'expression de « la force du sang » que dans la satire d'une figure telle que la tante Toulangeon, permettent aux épistoliers d'affirmer la solidarité et la réalité du groupe familial. Cette solidarité est d'autant plus nette que l'écriture la refonde en réaction des situations qui tendraient à réduire les liens : exils, voyages, éloignements géographiques, qui motivent le geste épistolaire. Parler de la famille donne, d'une part, aux épistoliers une place dans leur arbre généalogique, en tant qu'ils sont ceux qui héritent d'une lignée, mais aussi ceux qui doivent la pérenniser. D'autre part, ils assurent la place de tout leur clan, érigé tel, dans le monde. En somme, l'écriture familiale nous semble assurer, ici, un geste tant personnel que politique : elle consacre une amitié et une solidarité, et elle réaffirme une valeur sociale.